



DATE DE CONVOCATION :
27/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 16
PRESENTS : 13
VOTANTS : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**

Le **05 mars** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

MM./Mmes Pierre-Edouard EON, Président, Marie-Claude CRESPIN(+1), Laurence BARTHELEMI, Catherine GAUTIER, Dominique DE GOUSSENCOURT(+1), Pascal FRANCK, Stéphane IMBERT(+1), Françoise METAYER, Estelle PECQUEUX, Evelyne TESTA, Véronique DOUTRELEAU, Philippe MONTAIGNE, Christine JAMET, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Nathalie JOUNEAU représentée par madame Marie-Claude CRESPIN, monsieur Jérôme DURIEUX représenté par monsieur Stéphane IMBERT, madame Nathalie BARROIS représentée par madame Dominique DE GOUSSENCOURT.

M. Philippe MONTAIGNE est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

VU l'article L.2312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT qu'au vu de cet article un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget de l'exercice ;

CONSIDERANT la présentation par le Président du rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'exprimer leurs remarques sur les orientations budgétaires présentées.

Après avoir entendu les déclarations des membres présents, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité,

PREND ACTE que le débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025 a eu lieu.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Méry-sur-Oise, le 6 mars 2025

Le Secrétaire de séance,
Administrateur du CCAS




Philippe MONTAIGNE

Le Président,




Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise

Commune de Méry-Sur-Oise
(Val d'Oise)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 05 Mars 2025

Annexe à la délibération n°2025/05

1. Rapport d'orientation budgétaire 2025

Conformément au décret du 6 mai 1995, les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants organisent dans un délai maximal de deux mois avant le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) impose aux CCAS de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire qui doit présenter la structure et l'évolution des dépenses.

Selon les termes du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS « *anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en étroite relation avec les institutions publiques et privées* ».

Le présent rapport sur les orientations budgétaires fait état du réalisé de 2024 et propose une projection pour 2025 tant en dépenses qu'en recettes afin de porter un éclairage sur les grands équilibres budgétaires préalablement au vote du budget.

1. 2024 : DES DÉPENSES CONTENUES MALGRÉ L'AUGMENTATION DE CERTAINS COUTS

Le réalisé de 2024 se présente comme suit :

DÉPENSES				RECETTES			
CHAPITRE		BP 2024 +DM 04 12 2024	RÉALISÉ 2024	CHAPITRE		BP 2024	RÉALISÉ 2024
001	Résultat reporté d'investissement	3 952,52 €	3 952,52 €	002			
011	Charges à caractère général	224 160,09 €	213 121,72 €	70	Produits de services	108 206,61 €	118 846,95 €
012	Charges de personnel & assimilé	300,00 €	190,00 €	74	Dotations Subventions Participations	162 400,00 €	164 922,47 €
65	Autres charges de gestion courante	41 800,00 €	31 400,78 €				
042	Opération d'ordre (section à section)	394,00 €	334,04 €				
TOTAL		270 606,61 €	248 999,06 €			270 606,61 €	283 769,42 €

Le réalisé 2024, qui présente un excédent de 34 770,36 € est en hausse par rapport au budget en recettes :

- En dépenses : -7,98 % (BP /Réalisé)
- En recettes : +4.86 % (BP/Réalisé)

Comme indiqué lors du compte de gestion 2023, les données de remontées de régies sont parvenues a posteriori de la date de clôture de l'exercice 2023 par la Trésorerie Principale. Aussi les recettes des mois d'octobre, novembre et décembre 2023 ont bien été imputées sur l'exercice 2024.Le réalisé 2024 affiché, en tient compte.

095-269500799-20250311-1-DE

Réception par le Préfet : 11-03-2025

Publication le : 11-03-2025

DEPENSES	NATURE COMPTABLE	BP VOTE 2024	RÉALISÉ 31 12 2024
Résultat N-1 reporté	1	3 952,52 €	3 952,52 €
Portage repas	6042	83 000,00 €	90 881,05 €
Repas servis au foyer	6042	19 600,00 €	16 284,70 €
Ateliers seniors	6042	13 980,00 €	13 540,00 €
Voyage	6042	25 000,00 €	20 145,46 €
Transport voyage	6247	8 900,00 €	6 685,00 €
Repas d'été	6234	11 600,00 €	12 232,55 €
Colis de Noël	6232	10 000,00 €	9 478,50 €
Familles services	65134	6 000,00 €	8 797,52 €
Vies	65134	5 000,00 €	- €
ADMR	65134		
Sortie Notre Dame			
Sortie semaine bleue			
Sous total autonomie des seniors		183 080,00 €	181 997,30 €
Goûter de Noël	6232	8 000,00 €	9 935,79 €
Réveillon	6232	5 000,00 €	6 340,94 €
Aides diverses	65134	15 000,00 €	4 827,50 €
Sortie des familles	6245	9 500,00 €	9 370,83 €
Sous total solidarités		37 500,00 €	30 475,06 €
Diverses fournitures alimentation	60623	470,09 €	1 108,43 €
Petites fournitures	60628	400,00 €	192,00 €
Petit équipement	60632	400,00 €	1 076,05 €
Cotisation UDCCAS-UNCCAS	6281	410,00 €	397,42 €
Sous total divers		1 680,09 €	2 773,90 €
Secours Populaire	65748	4 500,00 €	4 500,00 €
Fonds Solidarité Logement	65748	1 500,00 €	1 500,00 €
VIES (ex AES)	65748	3 000,00 €	3 000,00 €
JALMAVL	65748	350,00 €	350,00 €
APED L'ESPOIR	65748	1 400,00 €	1 400,00 €
La Maison des Tulipes	65748	400,00 €	400,00 €
Le club des Aînés	65748	800,00 €	800,00 €
Secours Catholique	65748	500,00 €	500,00 €
ATD Quart Monde	65748	500,00 €	500,00 €
UNAFAM	65748	350,00 €	350,00 €
APUI Les Villageoises	65134	2 500,00 €	4 475,76 €
Acepe	611	15 500,00 €	15 453,00 €
Sous total subventions		31 300,00 €	33 228,76 €
URSSAF	6451	300,00 €	190,00 €
Dotations aux amortissements imr	6811	394,00 €	334,04 €
Sous total autres dépenses		694,00 €	524,04 €
TOTAL		258 206,61 €	248 999,06 €

1.1 Une exécution budgétaire maîtrisée

- Les repas au foyer

Les repas au foyer organisés 3 fois par semaine hormis pendant les vacances scolaires bénéficient à 42 personnes inscrites, contre 49 en 2023 (9 hommes, 33 femmes) pour un nombre moyen de repas pour 10 mois : 188 repas.

La baisse du nombre de convives compense la hausse de coût de ce poste selon les termes du marché.

Le coût du repas a évolué de 1,92% tout au long de l'année 2024, passant de 9,06 € TTC en février 2024 à 9,60 € TTC en décembre 2024, soit un coût annuel s'élevant à la somme de 16 284,74 € TTC.

- Les ateliers seniors :

Le CCAS propose aux seniors plusieurs fois par semaine différents ateliers sur l'art végétal, le scrapbooking, le numérique, le bien-être/l'estime de soi, la sophrologie et la réflexologie plantaire. L'enveloppe globale budgétaire s'élevait à la somme de 13 980,00 € en 2024 pour 78 séances tous ateliers confondus. Le réalisé des dépenses s'élève à la somme de 13 540,00 €. Les séances de numériques n'ont pas repris en septembre 2024 en raison du congé maternité de l'intervenante. Par ailleurs, ces séances ont été remplacées par des séances mensuelles de réflexologie plantaire.

En raison du peu de participants, les séances d'ateliers numériques ne reprendront pas en 2025.

Les ateliers ont été en partie financés par la conférence des financeurs pour un montant de 13 360,80€.

- La solidarité

- Familles Services

En 2024, le montant des dépenses réalisées pour Familles Services s'élève à la somme de 8 797,52€ pour un BP de 6 000,00 €. Une moyenne de 18 personnes est concernée sur l'année. La petite hausse de fréquentation constatée en 2023 semble se stabiliser en 2024.

- Les aides facultatives

Le CCAS vient en aide aux administrés qui le sollicitent et dont la situation financière le justifie.

Pour l'année 2024 un budget de 15 000,00 € a été voté. Le montant total des aides financières allouées s'est élevé à la somme de 7 895,20 €, réparties comme suit :

- 1 800,00 € au titre de l'aide au loyer
- 2 240,76 € au titre de l'aide à l'énergie
- 154,44 € au titre des assurances
- 3 700,00 € au titre de l'eau (sans impact sur le budget du CCAS)

Les membres de la commission permanente ont décidé d'accorder des aides facultatives à 23 ménages sur les 26 dossiers présentés, à savoir :

- 12 personnes seules
- 9 couples
- 5 familles avec enfants

- L'accès aux loisirs

- Le voyage annuel :

Le voyage des seniors 2024, du 12 au 19 octobre à Munster (68) qui comprenait 49 participants, dont deux accompagnatrices, a représenté un coût total de 26 830,46 (20 145,46 € pour le voyage et 6 685,00 € pour le transport). En 2023, le coût du voyage était de 30 641,72 € (22 499,00 € pour le voyage et 8 142,72 € pour le transport).

Sur les 47 participants payants, 33 ont payé le tarif plein, 14 ont payé demi-tarif, la gratuité du séjour étant assurée pour les deux accompagnatrices et le chauffeur.

Le coût du séjour est pris en charge à la fois par les participants, qui participent également au coût du transport, et la subvention de l'ANCV pour un montant de 2 626,00 €.

Reste à la charge du CCAS, le solde du transport pour un montant de 5 158,42 €.

- Les paniers garnis de Noël :

En 2024, comme en 2023, 430 paniers garnis ont été commandés, pour un montant de 9 478,00 €, répartis comme suit :

- Personnes seules : 280 paniers garnis commandés
- Couples : 150 paniers garnis commandés

Le prestataire nous facture un coût identique depuis plusieurs années. A l'issue de la distribution, il ne restait aucun colis, contrairement aux années précédentes. Il faudra sans doute commander une dizaine de colis supplémentaires l'an prochain si nous voulons satisfaire tout le monde.

- Les sorties familles

Deux sorties à la mer intergénérationnelles ont été organisées cet été pour les familles le 21 juillet à Fort Mahon et le 25 août à Cabourg pour une dépense de 5 696,79 €. Ces deux sorties ont permis à 231 personnes (104 enfants et 127 adultes) de passer deux journées au bord de la mer, au lieu de 224 personnes en 2023.

La sortie au festival international du cirque de Domont organisée le 5 octobre 2024 pour un coût de 4 110,61 € a également rencontré un vif succès, permettant à 112 personnes (56 enfants et 56 adultes) d'assister à ce spectacle.

- Les subventions

Le CCAS œuvre en direction de différents publics fragiles en subventionnant les associations suivantes :

- Le Secours populaire : 4 500,00 €
- Fonds de solidarité logement : 1 500,00 €
- VIES : 3 000,00 €
- JALMAVL : 350,00 €
- APED L'Espoir : 1 400,00 €
- La Maison des Tulipes : 400,00 €
- Le Club des aînés : 800,00 €
- Le Secours catholique : 500,00 €
- ATD Quart-Monde : 500,00 €
- L'UNAFAM : 350,00 €

Soit un total de 13 300,00 € voté en 2024.

PUI Les Villageoises a accueilli un Mérysiens de juin 2022 à juin 2024, pour un coût journalier de 6,85 € depuis 2023. Le réalisé 2024, reprenant également des factures de 2023 qui nous ont été adressées très tardivement, s'est élevé à 4 475,76 €.

Le budget voté pour l'ACEPE était de 15 500,00 € en 2024, comprenant l'intervention d'une psychologue, soit un réalisé de 15 453,00 €.

1.2 Une marge de manœuvre sous tension en raison de l'augmentation de certaines dépenses

- Le portage de repas

Concernant le bilan 2024, le portage de repas a enregistré depuis le début de l'année 41 inscriptions réparties comme suit :

- 8 couples et 25 personnes seules
- 15 hommes et 26 femmes

Une moyenne de 605 repas mensuels, soit 7 255 repas annuels ont été distribués aux seniors Mérysiens, qui sont inscrits sur la formule complète comprenant le repas du déjeuner et la collation du dîner.

Le budget voté pour l'année 2024 de 83 000,00 € a été dépassé, atteignant la somme de 90 881,00 €. L'augmentation porte à la fois sur l'activité et sur le coût.

En comparant les réalisés des années précédentes, nous pouvons constater que le nombre de repas était de 6 595 en 2023, soit 549 repas mensuels pour 36 personnes inscrites à ce service.

Au-delà de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, le coût a également évolué selon les termes du marché. L'application de la formule de révision a fait évoluer le prix du repas de 12,51€ à 12,75 €, soit une augmentation de 1,92 %.

Le portage est le poste principal des dépenses budgétaires répondant à un vrai besoin des seniors arrivés à un âge avancé mais qui aspirent toujours à rester à domicile.

- Les moments festifs

Le coût de tous ces prestataires a augmenté de 10% environ :

- Le repas d'été avec animation musicale a réuni 140 seniors le dimanche 20 juin 2024 pour un coût de 12 232,55 € alors que le BP prévoyait une dépense totale de 11 600,00 €, soit 5,45% d'augmentation sur le global. Le nombre de convives a un peu augmenté passant de 138 en 2023 à 140 en 2024, mais c'est le coût des prestataires qui impacte le plus le budget réalisé.
- Le constat est identique pour le goûter de Noël. En 2023 celui-ci comptait 178 inscrits (contre 161 en 2022) pour des dépenses s'élevant à la somme de 9 228,56 €, pour 7 000,00 € budgétés. En 2024, nous comptons 175 inscrits pour une dépense totale de 9 935,72 €, soit une augmentation de plus de 7%.
- L'année 2023 a vu la reprise du réveillon solidaire qui n'avait pas été organisé depuis le confinement lié à la COVID. Celui-ci a rassemblé 30 convives pour une dépense de 6 054,67€ pour 6 000,00€ budgétés. Au vu de ce réalisé, le BP du réveillon prévoyait une dépense totale de 5 000,00€. Or, 45 convives ont répondu présents en 2024, portant la dépense totale à 6 679.31€.

.3 Des recettes de fonctionnement supérieures aux prévisions

RECETTES	NATURE COMPTABLE	BP 2024	Réalisé 2024 avec ratt 2023
Report N-1			
PORTAGE REPAS	706	58 097,61 €	68 943,93 €
REPAS AU FOYER SENIORS	706	18 549,00 €	19 082,98 €
ATELIERS	706	3 300,00 €	4 073,00 €
VOYAGE	706	26 260,00 €	21 962,04 €
SORTIE DES FAMILLES	706		1 235,00 €
REVEILLON SOLIDAIRE	706	2 000,00 €	3 550,00 €
sous total produits de services		108 206,61 €	118 846,95 €
SUB DPTLE	74		201,67 €
CONFERENCE DES FINANCEURS	7473		13 360,80 €
SUBVENTION CAF			1 360,00 €
SUBVENTION COMMUNALE	7474	150 000,00 €	150 000,00 €
sous total subventions		150 000,00 €	164 922,47 €
TOTAL		258 206,61 €	283 769,42 €

Le budget prévisionnel de 2024 prévoyait des recettes à hauteur de 258 206,61 € se répartissant comme suit :

- 108 206,61 € en termes de produits des services
- 150 000,00 € en termes de dotations

Le réalisé 2024, hors rattachements 2023, s'élève à la somme de 264 422,36 € environ. Il est supérieur aux prévisions.

Le réalisé sur les produits de services est conforme aux prévisions. Le résultat excédentaire est dû aux subventions et dotations non inscrites au BP, les notifications ne nous étant adressées qu'une fois le budget voté.

Cela concerne :

- La subvention départementale de 201,37 € au titre de la gestion des dossiers d'aide sociale
- La subvention de 13 360,80 € au titre de la conférence des financeurs
- La subvention de la CAF de 1 360,00 € pour les sorties familles

En conséquence, le résultat 2024 est donc excédentaire de 34 770,36 € dont 19 347,06 € au titre des rattachements de 2023.

1.3.1 L'autonomie des seniors**➤ La restauration****• Repas au portage**

Le réalisé des recettes pour 2024 s'élève à la somme de 56 063,85 €, un peu en deçà du prévisionnel. Sur les 41 personnes inscrites, nous comptons :

- 3 bénéficiaires, tranche 4 à 6,82 € le repas
- 2 bénéficiaires, tranche 5 à 7,22 € le repas
- 36 bénéficiaires, tranche 7 à 8,02 € le repas

- Repas au foyer

Les 188 repas mensuels servis au foyer sont en légère baisse au regard des 203 repas mensuels servis en 2023. Les recettes générées sont conformes à cette légère baisse, soit la somme de 14 188,12 € pour l'année 2024.

La recette moyenne pour un repas est de 7,41 € (acheté au prestataire 9,60 €). Les bénéficiaires sont répartis comme suit :

- 2 bénéficiaires, tranche 3 à 4,24 €
- 2 bénéficiaires, tranche 4 à 7,19 €
- 1 bénéficiaire, tranche 5 à 7,40 €
- 2 bénéficiaires, tranche 6 à 8,15 €
- 30 bénéficiaires, tranche 7 à 8,91 €
- 5 bénéficiaires, tranche 8 à 9,46 €

- Les ateliers

Le réalisé 2024 des 78 ateliers annuels indique des recettes conformes à l'estimation du BP 2024, la participation moyenne est de 8,6 personnes par atelier, soit des recettes totales d'un montant de 4 073,00 €.

- Voyage

Les recettes 2024 pour le voyage annuel des seniors avaient été évaluées sur la base de 53 participants. Les recettes des 47 participants s'élèvent à la somme de 21 672,04 € dont 3 294,04 € au titre du transport.

La subvention de l'ANCV a concerné 13 participants pour 2 626,00 €, soit 202,00 € par personne concernée.

1.3.2 Les actions de solidarité

- Les sorties familles intergénérationnelles

Ces activités sont proposées au tarif de 2,00 € par enfant et 5,00 € par adulte. Le montant total des recettes s'élève à la somme de 2 595,00 € dont 1 360,00 € de subvention CAF pour les 3 sorties réparties comme suit :

- Sortie Fort Mahon du 21/07/2024 : 1 162,00 €
- Sortie Cabourg du 25/08/2024 : 1 181,00 €
- Sortie au cirque du 05/10/2024 : 796,00 €

- Le réveillon solidaire

Le budget prévisionnel du réveillon solidaire a été établi sur la base de 40 participants. Or, les participants ont été au nombre de 45 au tarif de 50,00 € pour les 38 Mérysiens et 100,00 € pour les 3 participants non Mérysiens, soit un total de 2 200,00 €.

II. LES ORIENTATIONS DU BP 2025

Le budget prévisionnel de 2025, établi en fonction du réalisé 2024, est similaire à celui de l'année N-1 tant en dépenses qu'en recettes.

- L'augmentation des coûts de restauration, des frais de transports et de certains ateliers et, par ailleurs, un projet de subventions au profit de plusieurs associations d'aide à la personne est à l'étude.

Est compensée par :

- L'augmentation de certains tarifs en cohérence avec l'augmentation des coûts facturés par les prestataires.

DÉPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	BP 2024	RÉALISÉ 2024	PROPOSITION BP 2025	CHAPITRE	BP 2024	RÉALISÉ 2024	PROPOSITION BP 2025
001	Résultat reporté d'investissement	3 952,52 €	3 952,52 €	002			34 770,36 €
011	Charges à caractère général	224 160,09 €	213 121,72 €	70	Produits de services	108 206,61 €	110 704,00 €
012	Charges de personnel & assimilé	300,00 €	190,00 €	74	Dotations Subventions Participations	162 400,00 €	130 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	41 800,00 €	31 400,78 €				
042	Opération d'ordre (section à section)	394,00 €	334,04 €				
TOTAL		270 606,61 €	248 999,06 €			270 606,61 €	283 769,42 €
			275 474,36 €				275 474,36 €

2.1 L'autonomie des seniors

2.1.1 Impact financier sur le service dédié à l'alimentation et à la veille sociale

- Les repas au portage

Pour 2025, par application de la formule de révision prévue au marché, si le coût du repas évolue de 4,00 % par période de 6 mois, le coût du repas sera de :

- 12,75 € en janvier et février, de 13,26 € de mars à août et de 13,79 € de septembre à décembre.

Partant de l'hypothèse que l'évolution des prix alimentaires sera plus faible que le maximum de 4% tous les 6 mois prévu au contrat, le montant total du coût des repas au portage peut être évalué à 92 000,00 €.

Par souci de cohérence entre les dépenses et les recettes, il est proposé de répercuter une partie de l'augmentation du prestataire, soit 2 % sur les tarifs appliqués aux bénéficiaires sur toutes les tranches de quotient.

En incluant la hausse tarifaire, les recettes sont évaluées à 58 000,00 €.

095-269500799-20250311-1-DE			Réception par le Préfet : 11-03-2025
			Publication le : 11-03-2025
PERSONNE SEULE OU EN COUPLE	Tranches	Tarifs au 01/05/2024	Proposition tarifs au 01/05/2025 +2 %
jusqu'à 250,00 €	1	4,68 €	4,77 €
De 250,01 € à 365,00 €	2	5,01 €	5,11 €
De 365,01 € à 475,00 €	3	5,35 €	5,45 €
De 475,01 € à 575,00 €	4	6,82 €	6,95 €
De 575,01 € à 675,00 €	5	7,22 €	7,36 €
De 675,01 € à 825,00 €	6	7,63 €	7,78 €
Supérieur à 825,01 €	7	8,02 €	8,18 €

Afin d'être en cohérence avec la proposition du montant des dépenses, il est proposé d'inscrire 58 000,00 € pour les recettes au BP 2025.

- Les repas au foyer

De la même façon que pour les repas inscrits au portage, le prix du prestataire des repas au foyer va augmenter de 4,00 % maximum par période de 6 mois, soit un prix de :

- 9,60 € en janvier et février, de 9,99 € de mars à août et de 10,38 € de septembre à décembre

Partant de l'hypothèse que l'évolution des prix alimentaires sera plus faible que le maximum de 4% tous les 6 mois prévu au contrat, le montant total du coût des repas au portage peut être évalué à 20 000,00 €.

Par souci de cohérence entre les dépenses et les recettes, il est proposé de répercuter une partie de l'augmentation du prestataire, soit 2 % sur les tarifs appliqués aux bénéficiaires sur toutes les tranches de quotient.

Seuls les prix peuvent subir une augmentation, la fréquence des repas, soit 3 fois par semaine et le nombre de convives sont stables, le lieu ne pouvant en admettre plus.

Il est donc proposé un budget en dépenses de 20 000,00 €.

Il est également proposé de maintenir le coût du repas à prix coûtant aux non Mérysiens fréquentant le foyer.

Les recettes sont évaluées à :

- 15 000,04 € en incluant la hausse tarifaire, si le nombre de bénéficiaires et la fréquence de repas sont identiques.

PERSONNE SEULE OU EN COUPLE	Tranches	Tarifs au 01/05/2024	Proposition tarifs au 01/05/2025 +2%
Jusqu'à 250,00 €	1	2,99 €	3,04 €
De 250,01 € à 365,00 €	2	3,61 €	3,68 €
De 365,01 € à 475,00 €	3	4,24 €	4,32 €
De 475,01 € à 575,00 €	4	7,19 €	7,47 €
De 575,01 € à 675,00 €	5	7,40 €	7,54 €
De 675,01 € à 825,00 €	6	8,15 €	8,31 €
Supérieur à 825,01 €	7	8,91 €	9,08 €
Hors Commune (prix coutant)	8	9,46 €	9,64 €

2.1.2 Des moments festifs attendus

Pour 2025, les budgets des actions suivantes sont proposés comme suit :

- Les colis de Noël pour les seniors : 11 000,00 €
- Le goûter de Noël pour les seniors : 10 000,00 €
- Le réveillon solidaire : 7 000,00 € en dépenses et 2 200,00 € en recettes
- Les dépenses diverses de fournitures, alimentation et cotisation à l'UDCCAS et à l'UNCCAS : 2 970,36 €
- Le repas d'été : 13 000,00 €
- Le voyage : 32 000,00 € en dépenses. Il est proposé, comme les années précédentes, que les participants contribuent au coût du transport à hauteur de 60,00 ou 30,00 €, en fonction de leur foyer fiscal et des plafonds définis par l'ANCV.

Il est également proposé que les participants contribuent au paiement de l'assurance annulation ainsi qu'à la taxe de séjour.

Les recettes du voyage sont donc estimées à 25 400,00 €

2.1.3 Des ateliers conviviaux

Pour 2025, il est proposé 70 ateliers sur 34 semaines d'activités, soit 2 ateliers par semaine environ.

Ces ateliers comprennent le scrapbooking, l'art végétal, l'esthétique, la sophrologie, et la réflexologie plantaire.

Les différents prestataires ont proposé de maintenir le coût de leurs prestations 2025 au tarif 2024, hormis Geneviève beauté pour l'atelier esthétique qui passe de 300,00 € à 321,00 € (+7%). Le coût de cet atelier n'avait pas augmenté depuis deux ans.

PROPOSITION BP DEPENSES 2025			
Ateliers	Séances	Dépenses annuelles	Planning hors vacances scolaires
Scrapbooking	20	2 400,00 €	2 ateliers par mois
Art végétal	10	2 500,00 €	1 atelier par mois
Esthétique	10	3 210,00 €	1 atelier /mois
Sophrologie	20	2 000,00 €	2 ateliers par mois
Réflexologie plantaire	10	2 100,00 €	1 atelier hebdomadaire jusqu'en juin 2024
	70	12 210,00 €	2024/2025 : 8 ateliers de moins

Au regard du coût des ateliers restant à charge pour le CCAS, il est proposé d'augmenter de 1,00€ le tarif de chaque séance d'atelier, hormis pour l'atelier esthétique qui est proposé à 2,00€ de plus.

RECETTES PREVISIONNELLES 2024

ATELIERS	Coût /séance	Nombre total séances/an	Nombre de participant/séance	Recettes annuelles
Scrapbooking	7,00 €	20	6	840,00 €
Art Végétal	10,00 €	10	8	800,00 €
Esthétique	12,00 €	10	6	720,00 €
Sophrologie	8,00 €	20	8	1 280,00 €
Réflexologie plantaire	11,00 €	10	7	770,00 €
TOTAL		70	7 en moyenne	4 410,00 €

Soit, un budget prévisionnel de 12 210,00 € en dépenses et 4 410,00 € en recettes. Comme les années précédentes, il a été déposé un dossier de demande de subventions auprès de la conférence des financeurs pour cofinancer ces actions.

2.2 Des actions solidaires

- Comme en 2023 et 2024, des sorties familles intergénérationnelles seront proposées. Deux voyages à la mer le dimanche 20 juillet au Touquet et le dimanche 24 août à Trouville-sur-Mer et une sortie au festival du cirque à Domont au mois d'octobre. Le coût prévisionnel est estimé à 10 000,00 €. Le montant participatif au voyage des familles est proposé à 5,00 € par adulte 2,00 € par enfant, soit des recettes estimées à 2 900,00 € pour deux cars lors des sorties à la mer et deux cars pour la sortie au festival du cirque. Des demandes sont en cours auprès de la CAF afin que ces trois sorties soient subventionnées.
- Lors des précédentes semaines bleues, seule la sortie « hors les murs » connaissait un véritable succès. C'est pourquoi il est proposé cette année, une sortie pendant la semaine bleue ainsi qu'une sortie pour visiter la cathédrale Notre-Dame, lorsque les réservations aux groupes seront ouvertes, pour un budget total de 7 500,00 € en dépenses et 2 800,00 € en recettes.
- Il est également proposé de programmer un réveillon solidaire pour le 31 décembre, à destination des personnes seules. La dépense est estimée à 7 000,00 € comprenant le traiteur et l'animation musicale. Les recettes sont envisagées à 2 200,00 €, si un coût participatif de 50,00 € pour les Mérysiens et 100,00 € pour les non Mérysiens, sur la base du réalisé de 2024.

2.3 L'aide sociale facultative

Le contexte économique national peut laisser présager un impact financier sur le budget des ménages Mérysiens les plus fragiles.

Par ailleurs, la mise en œuvre en 2024 du règlement intérieur d'aides financières facultatives a permis d'évaluer le champ des interventions du CCAS.

Aussi, il est proposé un budget prévisionnel de l'aide sociale facultative à 12 000,00 €, soit 3 000,00 € de moins qu'en 2024, au regard du réalisé de l'année N-1.

2.4 Des associations locales soutenues

Les subventions versées aux associations suivantes sont proposées à l'identique de 2025 :

- Le Secours Populaire : 4 500,00 €
- VIES : 3 000,00 €
- APED L'Espoir : 1 400,00 €
- ATD Quart Monde : 500,00 €
- La Maison des Tulipes : 400,00 €
- UNAFAM : 350,00 €

Les associations suivantes souhaitent une revalorisation de leur subvention pour 2025 :

- JALMAVL : 450,00 € au lieu de 350,00 € sans motif particulier
- Le Club des Aînés : 900,00 € au lieu de 800,00 € sans motif particulier
- Le Secours Catholique : 600,00 € au lieu de 500,00 €, sans motif particulier

Il est proposé de renouveler comme les années précédentes, la subvention de 1 500,00 € pour le Fonds Solidarité Logement.

Le budget primitif pour les subventions aux associations est donc proposé à 13 600,00 € pour 2025 au lieu de 13 300,00 € pour 2024.

L'association ACEPE (Action de prévention des difficultés psychologiques rencontrées par les familles) inscrit dans son bilan 2024 la tenue de 42 permanences.

Il est proposé que le montant alloué pour 2025 soit de 16 000,00 € pour l'intervention annuelle d'une psychologue portant sur le même nombre d'heures effectuées.